

Objet : FINANCES - Prestations de formation aux permis de conduire - groupement de commandes avec Toulouse Métropole, la ville de Toulouse et la commune d'Aussonne



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 18/2018 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 28 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27 MARS 2018

Affiché le : 27 MARS 2018

L'An deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 Mars 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GARBIN, JOUET.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	Mme LIAN
M. ANDUZE	à	Mme GONZALEZ
Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
Mme FERTE S.	à	Mme SEIB-TAUPIN
M. FERTE J.	à	Mme JOUET
M. DELON	à	Mme GARBIN

ABSENT EXCUSÉ : M. MARTIN.

SECRETAIRES : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Prestations de formation aux permis de conduire - groupement de commandes avec Toulouse Métropole, la ville de Toulouse et la commune d'Aussonne

La Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et la Commune d'Aussonne, ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble aux prestations de formations aux permis de conduire.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations et de doter les collectivités d'un outil commun, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve la convention portant création de groupement de commandes N°16TMO1, en vue de participer ensemble aux prestations de formations aux permis de conduire, dans les conditions visées par l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Article 2 : La convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention et tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 23 mars 2018

Le Maire,

Lysiane MAUREL

